



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil de Saint-Lubin-en-Vergonnois, en session ordinaire sous la présidence de M. Henry BOUSSIQUOT, Maire.

Sur convocation de Monsieur Henry BOUSSIQUOT, Maire, en date du 19 janvier 2023

Présents : 13 : Mme Muriel BILAK, Mme Magali BODUSSEAU, M. Henry BOUSSIQUOT, Mme Laurence CHEMMA, M. Olivier CLEMENT, M. Philippe DARIDAN, Mme Martine DIARD, M. Didier LEROY, Mme Sandrine LHUILLIER, M. Guillaume MARTIN, M. Philippe PRUDHOMME, Mme Laurence RAFFRAY, Mme Adrienne ROBIN

Absents et excusés : 2 : M. Dominique GOURJAU donne pouvoir à M. Henry BOUSSIQUOT
M. Laurent CAUQUIL donne pouvoir à Mme Sandrine LHUILLIER

Secrétaire de séance : Mme Muriel BILAK

Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>
1	Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022
2	Comptes rendus des réunions communales
3	Compte rendu des réunions Agglopolys
4	Convention relative à la création et au développement d'un point lecture sur la commune
5	Rapport d'activité 2021 du Centre de Gestion
6	Foncier
7	Demande de subvention dans le cadre des amendes de police
8	Convention Pays des Châteaux CEE
Questions diverses	



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

Mme BODUSSEAU Magali et Mme ROBIN Adrienne rejoignent la séance du conseil à 19h07.
Mme DIARD Martine quitte la séance du Conseil à 19h50 et donne son pouvoir à Mme RAFFRAY Laurence.

Approbation du PV de la séance du 21 décembre 2022, lu par M. Guillaume MARTIN.
Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

DCM-2023-001 : Adoption d'une convention relative à la création et au développement d'un point lecture à Saint-Lubin-en-Vergonnois

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'adoption de la nouvelle convention de desserte, dans le cadre du réseau de lecture publique constitué autour de la direction de la lecture publique.

La présente convention est destinée aux communes de moins de 1 000 habitants proposant un service de lecture publique à sa population : elle consiste en prestations d'ingénierie de projet de point lecture, et lorsque le point de lecture fonctionne, en prestations de service.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention relative à la création et au développement d'un point lecture à Saint-Lubin-en-Vergonnois, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
- Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Décision :

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention relative à la création et au développement d'un point lecture à Saint-Lubin-en-Vergonnois, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté : à l'unanimité des membres présents

DCM-2023-002 : Rapport d'activité 2021 du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale aux membres du Conseil Municipal, qui en prennent acte.

Adopté : à l'unanimité des membres présents

DCM-2023-003 : Proposition d'achat de la parcelle ZK 090

M. le Maire, Henry BOUSSQUOT présente au Conseil Municipal l'achat du terrain « Les Bernas », appartenant à Monsieur Jean-Luc ENRIQUEZ.

Il propose au Conseil Municipal de faire une proposition à M. Jean-Luc ENRIQUEZ et de l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces concernant cette vente.

L'ensemble de l'achat concerne la parcelle ZK 090 d'une superficie de 1 000 m².

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Proposer un prix pour l'acquisition du terrain se situant, « Les Bernas »



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

- Autoriser M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT, à signer l'acte de vente. Il précise que tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal décide :

- De proposer la somme de 1000 € pour l'acquisition du terrain se situant, « Les Bernas ».
- D'autoriser M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT, à signer l'acte de vente. Il précise que tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Adopté : à l'unanimité des membres présents

DCM-2023-004 : Proposition d'achat de la parcelle AA 076

M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT présente au Conseil Municipal l'achat du terrain « Jardins le Bourg Nord », appartenant au consort GABLIER.

Il propose au Conseil Municipal de faire une proposition au consort GABLIER et de l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces concernant cette vente.

L'ensemble de l'achat concerne la parcelle AA 076 d'une superficie de 570 m².

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Proposer un prix pour l'acquisition du terrain se situant, « Jardins le Bourg Nord ».
- Autoriser M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT, à signer l'acte de vente. Il précise que tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal décide :

- De proposer la somme de 500 € pour l'acquisition du terrain se situant, « Jardins le Bourg Nord ».
- D'autoriser M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT, à signer l'acte de vente. Il précise que tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Adopté : à l'unanimité des membres présents

DCM-2023-005 : Proposition d'achat de la parcelle ZK 071

M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT présente au Conseil Municipal l'achat du terrain « Près du Moulin Franc », appartenant au consort GABLIER.

Il propose au Conseil Municipal de faire une proposition au consort GABLIER et de l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces concernant cette vente.

L'ensemble de l'achat concerne la parcelle ZK 071 d'une superficie de 440 m².

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Proposer un prix pour l'acquisition du terrain se situant, « Près du Moulin Franc ».
- Autoriser M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT, à signer l'acte de vente. Il précise que tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Décision :

Le Conseil Municipal décide :



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

- De proposer la somme de 500 € pour l'acquisition du terrain se situant, « Près du Moulin Franc ».
- D'autoriser M. le Maire, Henry BOUSSIQUOT, à signer l'acte de vente. Il précise que tous frais inhérents à cette vente seront à la charge de la commune.

Adopté : à l'unanimité des membres présents

DCM-2023-006 : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

Vu la vitesse excessive des véhicules aux lieux-dits « RANGY » et « MOULIN DE COUTANT » et sur la rue des Jonquilles, le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour effectuer des travaux d'aménagements pour sécuriser les enfants et administrés de la commune.

Adopté : à l'unanimité des membres présents

DCM-2023-007 : Projet des collectivités pour la collecte et valorisations des CEE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants, L'article L.221-9 du code de l'énergie impose aux demandeurs de CEE des obligations de contrôles des opérations avant dépôt des dossiers auprès de l'administration.

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economies d'Energie, modifié par le décret n° 2014-1557 du 22 décembre 2014.

Vu le décret n°2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de CEE et les documents à archiver par le demandeur

Vu l'arrêté du 30 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 « modalités d'applications »

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des CEE

Vu la délibération n°D25_2022/2022.171 du 8 décembre 2022 du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux approuvant la collecte des CEE par le Pays pour le compte de ses communes et intercommunalités membres

Vu le projet de convention d'habilitation établi par le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de convention entre le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux, et la commune de Saint-Lubin-en-Vergonnois pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

AUTORISE ainsi le transfert au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

AUTORISE le maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.

Adopté : à l'unanimité des membres présents



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 JANVIER 2023**

POINTS ABORDÉS SANS DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte des courriers de vœux 2023 des différents organismes et administrés de la commune, présentés par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des vœux du Maire des communes avoisinantes, présentés par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de la réunion du Bureau Communautaire, présentée par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du mail de remerciement de la subvention versée à l'Association de chasse, présentée par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des vœux de ses dernières volontés de Mme BERGERON, présentée par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du courrier du Département, pour des travaux de réparation de voirie 2023, présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du courrier accordant une subvention EP SIDELC pour l'audit/diagnostic des installations d'éclairage public, présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du courrier de 3F Centre val de Loire, présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du mail du Vice-Président Délégué Didier PRÉVOST, nous indiquant la date du Tour du Loir-et-Cher et du passage des coureurs sur la commune et accompagné d'une demande de subvention, présenté par M. le Maire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Le Conseil Municipal prend acte du mail de la Préfecture, nous informant de la randonnée pédestre St Bohaire-Fossé-St Lubin, qui se déroulera le dimanche 26 février 2023, présenté par M. le Maire.

Le conseil Municipal prend acte de la réunion avec l'étude AGYRE, pour l'évolution du complexe scolaire, présentée par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du dossier d'une demande d'aide à l'ADEME, présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du mail de M. Benoît CHASSIER, présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de subvention, de l'Association Française des Sclérosés en plaques présentée par M. le Maire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Le Conseil Municipal prend acte du courrier de Mme Isabelle ROMAIN, présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du mail de Mme Yveline CLOUT, Présidente de l'Association UNRPA, succédant à M. Michel TRAISNEL, présenté par M. le Maire.

Le conseil Municipal prend acte des demandes des administrés, se portant sur les vœux du Maire de St Lubin en Vergonnois, présentées par Mme Adrienne ROBIN et M. Didier LEROY.

Le conseil Municipal prend acte des demandes sur le nouveau règlement des collectes des déchets, présentées par Mme Adrienne ROBIN.

Le conseil Municipal prend acte de l'attestation de formation Épareuse de M. Jocelin GALLÉ et M. Cyril LEROY, faite avec l'ECF de Blois.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 1^{er} mars 2023.

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le 26 janvier 2023

Le Maire, Henry BOUSSIQUOT

Fait à Saint Lubin en Vergonnois, le

Secrétaire de la séance : Mme BILAK Muriel

Le Maire, BOUSSIQUOT Henry

